



Collège Marcellin Berthelot

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du jeudi 2 avril 2015

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

Membres présents :

Direction : DEL MEDICO, Mme AGNOLET, Mme MAUVAIS-JARVIS

Représentant des enseignants : Mme QUENUM, M. ALVES, M. RIDEAU, Mme BAUDE, M. GIRAUD

Représentants des parents : Mme FOUREL, Mme AÏT ALI, M. VIT

Représentants de la collectivité territoriale de rattachement : Aucun

Représentants des élèves : Aucun

M. DEL MEDICO ouvre la séance à **18h10** par l'annonce de l'ordre du jour. Le QUORUM est atteint (12 voix)
Le secrétariat est confié à la direction.

I/ VOTES

M. DEL MEDICO explique que ce CA, non prévu dans le calendrier prévisionnel de l'année, est consécutif à la demande ministérielle d'organiser dans chaque établissement des « Assises pour la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ».

Il a décidé de convoquer un C.A. pour donner à la réflexion un caractère solennel. En outre, cette instance a l'avantage de permettre la réunion de tous les intervenants de la communauté éducative, y compris les partenaires et les collectivités.

M. BEDREDDINE et les élèves étant absents de ce CA, l'objectif complet n'est cependant pas atteint. Il sera néanmoins possible, au cours de ce CA, de favoriser une réflexion commune entre les parents, les enseignants et la direction.

M. DEL MEDICO propose l'ordre du jour aux membres du CA

L'ordre du jour est voté à l'unanimité (12 voix)

Les PV des conseils d'administration du 10 février 2015 et du 2 mars 2015 sont soumis au vote de l'assemblée.

M. RIDEAU pose la question de la dotation horaire de l'an dernier pour savoir si nous avons bien 745,1h et non 745,6 h.

M. DELMEDICO confirme et explique que la différence est due à la différence de statut entre Mme STANEK, titulaire du poste de lettres classiques, et celui de son remplaçant, contractuel.

Les procès-verbaux des CA du 10 février et du 10 mars 2015 sont votés à l'unanimité (12 voix)

II/ Réflexion sur la place des parents dans le collège

M. le Principal explique que conformément à l'ordre du jour chacune des questions déterminées par les directives nationales et correspondantes à la thématique : « *Comment associer pleinement les parents d'élèves*



à la mission éducative de l'école ? » devra être examinée par les membres du C.A. afin de dégager ce qui fait consensus et ce qui fait débat.

Cependant pour ne pas figer les débats, il est admis que ces questions ne soient pas traitées dans l'ordre défini. Il précise, en outre, qu'il ne s'agit pas ici, ce soir, de trouver des « solutions » mais d'examiner ensemble les leviers et les freins pour chaque domaine.

Le produit du travail du C.A. sera ensuite remonté à la Direction Académique.

M. VIT, représentant des parents d'élèves, demande s'il est prévu une mutualisation de ce travail à l'échelle de la commune. M. DEL MEDICO répond qu'il y a des conférences prévues à l'échelle du district et que des Assises se tiendront au niveau départemental en revanche, concernant la municipalité seule de Montreuil, à sa connaissance, rien n'est pas prévu en ce sens.

- **Quelles actions partenariales sont mises en Œuvre pour associer les parents d'élèves aux actions du collège ?**

Ce qui fait consensus au collège Marcelin Berthelot, c'est la représentation des parents aux différentes instances. Ce qui pose questions, ce sont les actions partenariales.

M. ALVES, représentant des enseignants, se demande quelles sont les actions dans l'établissement qui nécessiteraient l'action des parents.

Mme AIT ALI s'interroge sur la notion « d'espace parent » évoqué dans les documents.

M. DEL MEDICO explique qu'il s'agit d'un lieu permettant à chaque parent de venir s'informer sur la vie du collège, de trouver des ressources qui seraient indisponibles chez lui et de pouvoir ainsi mieux exercer son rôle au sein de la communauté éducative. Idéalement, c'est un lieu à installer dans chaque établissement et qui doit servir de lieu d'échange.

Les membres soulignent qu'à Berthelot, cette structure n'existe pas et que les locaux sont un frein évident puisque la place manque pour la faire fonctionner. M. Giraud demande des précisions sur le fonctionnement de ce lieu.

Le Principal explique qu'un tel lieu permettrait d'ouvrir l'école à nos parents, de rendre leurs visites dans le collège plus faciles et moins angoissantes. Il rappelle que les travaux de rénovation prévus dans le cadre du « Plan ambition collège 2020 » devraient peut-être permettre de l'installer. Il signale également que le bureau d'une collaboratrice qui part à la retraite en fin d'année pourrait être réaménagé pour jouer transitoirement ce rôle.

Mme AIT ALI propose l'idée d'une visite du collège pour les nouveaux parents. Cette idée est accueillie positivement par l'assemblée.

M. RIDEAU propose qu'elle soit faite en juillet. Le reste de l'assemblée pense qu'il faut faire cela à un moment où les parents ne travaillent pas : en fin de journée ou un samedi ou un dimanche ?

M. DEL MEDICO souligne que le calendrier permettrait d'organiser une telle visite dès la prochaine rentrée. On pourrait imaginer que la journée du 1^{er} septembre soit réservée à l'accueil des élèves dans la journée puis des parents le soir vers 19h.



Si en revanche, il s'agit de laisser le choix entre deux dates pour cette visite, il est peut-être possible d'organiser un recensement des intentions à l'occasion des inscriptions des nouveaux élèves en juin.

Mme FOUREL souligne qu'il est nécessaire qu'une telle initiative soit placée sous le sceau de la convivialité.

Mme MAUVAIS-JARVIS propose de changer le format de la réunion parents-professeurs située dès la deuxième semaine au début de l'année et de coupler à cette rencontre avec la visite du collège par les nouveaux parents de 6^e.

Si cette idée semble faire consensus dans un premier temps, M. Giraud remarque que le format actuel de la réunion est parfois trop long et lourd pour les parents mais qu'il ne serait pas judicieux de la raccourcir pour la rallonger ensuite par une visite des locaux.

L'idée est donc abandonnée et ces deux moments forts de la participation des parents à la vie du collège se feront séparément.

L'assemblée s'accorde finalement sur une date unique de visite des locaux ouverte aux parents le **01 septembre 2015, à 19h**.

Mme AIT ALI rappelle que la réunion parents-professeurs est un moment plutôt austère et souhaite qu'il soit beaucoup plus convivial.

Dans ce sens, les représentants des parents d'élèves proposent d'installer un cadre qui favorise les échanges entre les parents. Mme FOUREL et M. VIT pensent que la venue « d'anciens » parents dans les classes serait propice aux échanges et à l'entraide (ex = anciens parents de 6^{ème} face aux nouveaux parents de 6^{ème}, etc.).

Une autre suggestion porte sur un réaménagement de l'espace de ces rencontres parents-professeurs (salles disposées en « U »).

Il est donc décidé de réfléchir à un nouveau format et une nouvelle organisation de cette réunion.

M. VIT demande si, à l'occasion de cette réunion, il serait possible de fournir aux parents des informations sur les différents moyens de communication entre le collège et les parents.

Les représentants des professeurs soulignent que la plupart des enseignants fournissent aux parents leur adresse électronique ce qui permet à chacun de communiquer plus aisément.

M. DEL MEDICO propose qu'un document de synthèse sur ce thème (un « qui fait quoi » augmenté de mail et/ou numéro de téléphone) soit diffusé dès la rentrée aux parents.

L'installation prochaine de « Pronote » dans l'établissement devrait rendre également beaucoup plus fluide la communication entre tous les membres de la communauté éducative par la diffusion de codes de messagerie pour chaque usager.

- **Quelles propositions peuvent être faites pour mieux associer les parents à la mission éducative de l'école et au règlement intérieur ?**

M. ALVES demande si cela correspond à réfléchir sur des aides aux parents se sentant perdus dans leur mission éducative. M. DEL MEDICO pense que la question peut concerner cet aspect mais qu'elle englobe un champ beaucoup plus large.



Dans ce domaine, M. VIT propose une meilleure explication des sanctions. Il lui est rappelé que cela est déjà fait et que les parents sont informés dans tous les cas. En outre, les entretiens éducatifs qui accompagnent chaque sanction ont pour objectif de faire comprendre aux élèves la sanction posée.

Mme FOUREL ou M. ALVES soulignent qu'à Berthelot les parents sont globalement associés à la mission éducative de l'école avec un partage plutôt bon des valeurs.

Mme MAUVAIS-JARVIS constate cependant que les valeurs sur le retard et l'absence ne semblent pas communes à tous les membres de la communauté. On peut même déplorer un certain « laisser-aller » en la matière.

M. RIDEAU souligne que ce n'est pas une instance comme un C.A. qui peut gérer des problèmes qui traversent l'ensemble de la société.

M. GIRAUD exprime alors que, selon lui, les parents ont souvent les mêmes valeurs que l'école mais que leur représentation de l'école n'est pas toujours positive. Cela ne favorise pas l'installation d'un cadre propice à un partenariat éducatif. L'image du système éducatif est de plus en plus « dégradée ».

M. DEL MEDICO demande aux parents s'ils ont le sentiment que nous pourrions faire autre chose pour encore mieux associer les parents à la mission éducative de l'école notamment sur le champ de la laïcité.

M. RIDEAU s'interroge sur le pouvoir des échanges que nous pourrions mettre en place sur la laïcité avec des populations qui ont du mal à assumer leur vision de la laïcité dans l'école.

Ceci étant, toute l'assemblée pense qu'il faut maintenir le lien avec tous les parents et le renforcer. De ce lien, il ne pourra que sortir du bon, notamment dans le rapport à l'école des tous les parents.

M. DEL MEDICO pense que le règlement intérieur, est un des éléments les plus utiles à partager avec les familles. Il faut faire un effort de pédagogie et savoir mieux expliquer les règles de vie au collège. A ce titre, il est important que ce règlement constitue une référence et une culture commune à tous, élèves, enseignants, parents, etc...

Il faudrait donc réfléchir ensemble à la mise en œuvre de actions visant à ce que chacun se l'approprie. La discussion évolue ensuite vers la réglementation sur les téléphones portables et les questionnements sur son usage ou son interdiction.

M. RIDEAU pense que le fait que nous en interdisions son usage dans tout le collège sans avoir les moyens de faire respecter cette règle pose question. Il ne sait pour autant pas comment il conviendrait de mieux se positionner et surtout d'obtenir l'adhésion de tous.

M. DEL MEDICO rappelle que le règlement intérieur fera l'objet d'un réexamen dès cette année en vue d'une meilleure adaptation au contexte scolaire. Il réunira pour cela prochainement une commission permanente puis soumettra le fruit de ce travail au vote du CA.

Il faudra ensuite s'efforcer que le règlement soit partagé par tous et surtout mieux connu.

Le groupe LOGO mis sur pied pour participer au renforcement de l'identité de l'établissement travaille actuellement sur une signalétique en lien avec les règles du collège ; M. DEL MEDICO propose que des parents soient associés à la réflexion et à la réalisation de cette signalétique.



Mme FOUREL souligne que la lecture du règlement intérieur est plutôt indigeste. Dans cette optique, il pourrait être intéressant d'en extraire les grandes règles et de les présenter de façon plus succincte aux parents.

Certains membres évoquent la barrière de la langue qui, souvent, rend la compréhension de ces règles difficile pour certains parents. Une réflexion pourra être menée pour contourner cette difficulté, notamment concernant la possible traduction des grandes règles.



Il est également envisagé d'organiser une fête dans le collège permettant à chacun d'exprimer son identité et de faire profiter l'établissement de la richesse de notre diversité. L'idée de faire apporter à chacun une spécialité de son lieu d'origine permettrait, dans un moment convivial, d'ouvrir le collège aux parents en les associant aux personnels de l'établissement. Le but de cet événement serait de rendre plus facile pour certains parents, l'entrée au collège et le contact avec les enseignants et la direction.

Pour finir, M. VIT propose que le collège exprime ces besoins en termes de tâches ou de matériel. Cela permettrait aux parents de collaborer, et ainsi de se sentir plus acteur de ce qui se passe dans l'établissement de leurs enfants.

M. DEL MEDICO propose que l'on ouvre le temps de la pause méridienne aux parents volontaires, de façon à ce qu'ils animent des clubs ou des activités.

Mme AIT ALI rappelle que la FCPE a proposé que les principaux de Montreuil se rendent dans les écoles primaires à la rencontre des parents des CM2 de façon à établir un lien en amont de l'entrée au collège. M. DEL MEDICO rappelle qu'une réunion avec les parents de CM2 a déjà été organisée en janvier et que le collège accueillera les élèves des écoles du secteur courant mai, de façon à les familiariser avec leur futur environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DEL MEDICO clôt le conseil d'Administration à 20h00

| Signature du secrétaire de séance Mme MAUVAIS-JARVIS | Signature du chef d'établissement M. DEL MEDICO |
|---|---|
| Le 07 avril 2014  | Le 7 avril 2014  |